

A vertical decorative bar on the left side of the page, composed of several rectangular segments showing different colors and textures: a red and yellow fruit, a red textured surface, a white and blue abstract pattern, a yellow and orange gradient, and a green and white abstract pattern.

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2016



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

Renouvellement de l'engagement par la direction

« Membre du Global Compact depuis plus de 10 ans, le renouvellement de l'engagement en faveur du Pacte Mondial est un acte fort pour Andros & Cie.

Il ancre chaque année un peu plus le groupe dans l'action collective et volontaire en promulguant les 10 principes du Pacte.

C'est en nous attachant à préserver nos racines, nos hommes et nos savoir-faire, que nous assurerons le développement et la pérennité de notre entreprise. »

Frédéric GERVOSON

Président Directeur Général du Groupe Andros

Les 10 principes

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Le Code du Travail dans son Article L4121-1 prévoit qu'il revient à l'employeur d'évaluer les risques (y compris psychosociaux) et de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces risques peuvent recouvrir différentes formes comme le stress, le harcèlement, l'épuisement professionnel et même la violence au travail.

Andros a mis en place pour son pôle fruit (Andros Biars) un référent pour palier à toute problématique de harcèlement. Par ses capacités d'écoute et sa neutralité, le référent est un facilitateur pour échanger avec les salariés. Pour tenir compte de cette évolution, le code de bonne conduite des affaires a été modifié en rappelant la stricte interdiction de toute discrimination ou harcèlement.



**CODE DE BONNE
CONDUITE DES AFFAIRES**

Respect des droits de l'homme

Le personnel d'Andros a le droit de faire respecter sa dignité d'êtres humains, et de travailler dans un milieu exempt d'intimidation, d'hostilité ou d'agressivité.

Andros, signataire du Pacte Mondial de l'ONU, respecte les droits de la personne et favorise la protection des droits reconnus à l'échelle internationale. L'entreprise s'engage à créer un milieu de travail exempt de harcèlement et de discriminations pour motifs illicites, tels que l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, les croyances, le sexe, la nationalité, la langue, les opinions politiques, la situation de famille, la grossesse, l'orientation sexuelle ou le handicap.

Normes du travail

3. **Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;**
4. **L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;**
5. **L'abolition effective du travail des enfants; et**
6. **L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

L'article L4121 du Code du travail invite les employeurs à :

- ✓ Evaluer les risques pour la santé et sécurité des travailleurs
- ✓ Adapter le travail à l'homme (conception des postes, choix des équipements de travail et production)
- ✓ Intégrer ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Le code éthique est désormais déployé à tous les fournisseurs de fruits. Ce code de bonne conduite rappelle les règles strictes et essentielles qui régissent les normes du travail. L'interdiction de recourir par exemple au travail forcé et toute autre violation des droits de l'homme sont explicitement détaillées.

L'ergonomie et la prise en compte de la pénibilité au travail sont des composantes essentielles pour le bien-être du salarié au travail. Andros s'efforce d'intégrer au mieux ces problématiques, les efforts sont menés pour aménager les postes de travail par exemple sur Andros Biars et Auneau (hauteur de travail et éclairage des postes). Ces efforts participent à la maîtrise des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les TMS restent la première cause de maladies professionnelles en France avec environ 80 % des maladies professionnelles reconnues, le secteur agroalimentaire n'est pas épargné. Andros a mis en place un programme de prévention de TMS.

Le changement climatique est une réalité qui peut impacter potentiellement tous les acteurs privés et économiques. Andros s'adapte à cette réalité et a mis en place un plan canicule interne en cours de déploiement depuis 2016. Ce plan canicule interne permet des pauses supplémentaires et l'accès permanent à des points d'eau supplémentaires. Par ses actions, Andros agit pour réduire sa vulnérabilité climatique sur les postes particulièrement soumis au risque canicule.

La sécurité est au cœur des préoccupations Andros au regard des équipements et process utilisés dans l'industrie agroalimentaire. Afin de mieux suivre les progrès réalisés sur chacun de ses sites, des tableaux de bord mensuels sur la santé et la sécurité des employés sont en place. Ces indicateurs de bord permettent de piloter au plus juste les actions à mener.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ENERGIE

Andros souhaite apporter la meilleure qualité pour ses clients tout en réduisant au maximum son impact environnemental. L'ensemble des sites français certifiés ISO 9001 sont ainsi progressivement certifiés ISO 50001 depuis 2015. Les sites poursuivent et accélèrent dans ce cadre les actions de maîtrise énergétique. Sur le pôle Fruit, les consommations électriques ont été réduites de 2.6% en 2016. Les projets de passage du fioul vers le gaz naturel pour les sites restant sont en cours d'étude. Les lignes d'investissement incorporent dès que possible tout équipement ou process de récupération d'énergie sur les groupes froid, les chaudières et les compresseurs.

Les indicateurs de suivi de consommation des énergies sont suivis mensuellement ou hebdomadairement (par exemple Novandie Marcillé et Gerson). Le pilotage est réalisé en comité au niveau usine et au sein de la cellule environnement groupe pour le reporting. Les objectifs de réduction sont construits en concertation entre la direction technique et les directeurs d'usine.

Les employés ont par exemple été sensibilisés à la réduction des consommations d'énergies en 2016 sur Novandie Tradifrais. Le personnel est ainsi intégré dans la recherche et la signalisation des fuites et les indicateurs énergétiques sont désormais affichés mensuellement pour tous les salariés.

Le choix des équipements participe à la maîtrise des consommations d'énergie. Des éclairages LED ont par exemple été privilégiés pour certaines zones du Novandie Viel-Moutier. Un récupérateur de chaleur a été mis en place et certaines zones ont été isolées chez Prolainat.

L'optimisation des process concoure également à la maîtrise énergétique. L'ordonnement des lignes de production a ainsi été optimisé pour limiter les démarrages des machines sur Novandie Savigné. Le site de Maromme a quant à lui mis en place le matériel pour la réalisation d'un plan de comptage sur l'électricité et la vapeur.

EAUX USEES

Les eaux usées peuvent représenter un impact important sur l'environnement si le traitement est mal réalisé avant leur rejet. Andros assure un traitement optimisé de ses eaux usées. Le rendement épuratoire atteint ou dépasse la barre des 99% pour le pôle Fruit (Andros Biars et Valence). Les process ont ainsi été optimisés en 2016 sur l'usine Andros Biars pour un meilleur pré-traitement des effluents en entrée de STEP.

Les stations d'épuration du pôle Lait ne sont pas en reste, elles conservent et améliorent encore leur

rendement épuratoire (égal ou supérieur à 98.9%).

EAU

L'eau est une denrée rare, Andros cherche à la préserver dans son pilotage quotidien. Le pôle fruit a ainsi diminué ses consommations d'eau de 3.11% en 2016 par des actions ciblées sur les process des lignes de production et de nettoyage.

AIR

La pollution atmosphérique et le rejet de gaz à effet de serre sont un enjeu de préoccupation mondiale. Si la problématique est globale, les solutions sont aussi locales et Andros souhaite y contribuer activement. Par l'optimisation du rendement des chaudières et le passage du fioul au gaz naturel pour certains sites du pôle Lait, les émissions de NOx et SOx ont chuté depuis 2012. Cette performance est maintenue par l'optimisation permanente des réglages chaudières.

DECHETS

Les territoires sont soumis à une pression démographique croissante alors que la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Dans ce contexte, la gestion des déchets doit tenir compte de ses impératifs. Andros recherche en permanence les solutions de collecte afin d'éviter la non valorisation des déchets.

Les quantités de déchets par tonne de produit fini sont stables et des efforts sont portés pour augmenter la part de déchets recyclés. L'usine Andros Valence a ainsi augmenté sa part de recyclés de 15% en 2016. Les usines Andros Biars pour le pôle Fruit et Novandie Marcillé pour le pôle Lait atteignent ou dépassent les 90% de valorisation de leurs déchets industriels banals. L'usine Novandie Auneau a ainsi mis en place une presse à déchets pour permettre la valorisation en aval.

Les produits issus de l'agroalimentaire obéissent à des règles strictes de sécurité alimentaire. Des produits deviennent ainsi non commercialisables et représentent des quantités considérables pour le secteur agroalimentaire chaque jour. Andros a généralisé la valorisation des produits déclassés en banque alimentaire (dans les limites légales).

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La signature en 2016 du code de bonne conduite fournisseurs a été généralisée à tous les fournisseurs. La corruption est explicitement mentionnée et détaillée dans ce code.

Bonne pratique des affaires

Le Fournisseur se conforme à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur sur la bonne conduite des affaires, notamment en termes de lutte contre la corruption.

Le Fournisseur ne doit jamais, directement ou par l'entremise d'intermédiaires, proposer un quelconque avantage personnel en vue d'obtenir ou de conserver une affaire ou tout autre avantage provenant d'une tierce partie, qu'elle soit publique ou privée.

Le Fournisseur doit également refuser tout avantage de ce type en échange d'un quelconque traitement préférentiel d'une tierce partie.

Tous les principes du Global Compact sont par ailleurs repris dans les ambitions 2017 émises par notre Direction :

- ⇒ Respect des droits de l'homme
- ⇒ Normes de travail
- ⇒ Respect de l'environnement
- ⇒ lutte contre la corruption



A

Comme Amélioration continue

- Améliorer continuellement la sécurité des personnes, des biens et des aliments, la qualité, les coûts et les délais.

N

Comme Nos Clients et Nos Consommateurs

- Garantir à nos consommateurs une sécurité des aliments sans faille et une excellence de goût.
- Garantir à nos clients un service performant.
- Augmenter la valeur perçue de nos marques et nos parts de marché en France et à l'international.
- Offrir de nouvelles solutions produit / packaging de consommation de fruits.

D

Comme Développement Durable

- Favoriser l'esprit d'équipe, l'enthousiasme, l'audace, l'exigence et le respect.
- Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement.

R

Comme Rentabilité

- Maîtriser nos coûts.
- Mettre en œuvre le plan d'investissements industriels et informatiques.
- Tester nos nouveautés vite, bien et à moindre coût.

O

Comme « Zéro » Accident et Maladie professionnelle

- Garantir la sécurité de nos salariés.
- Renforcer la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) par le développement de l'ergonomie des postes de travail.

S

Comme Savoir Faire

- Maîtriser et développer nos savoir-faire.
- Maîtriser durablement et profitablement l'amont fruitier.

Nous nous engageons avec tous les membres du Comité de Direction, à déployer cette Ambition **ANDROS** à tous les niveaux de l'entreprise. Nous comptons sur votre implication et partagerons chaque mois le résultat de nos actions collectives. C'est ensemble que nous continuerons à progresser, pour être plus forts demain.

Le 10 janvier 2017

Florian DELMAS

